



**Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2476

L'an Deux Mille Vingt et deux et le 28 du mois de Mars, de 18h00 à 21h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence., en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 424

Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59

Présents et représentés eau et assainissement : 142

Quorum : 186.86

(crise sanitaire)

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 168.47

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 1.50

**ABSTENTION (compétences eau et assainissement) :
6.66**

NON VOTANTS : 26.88

Objet

Budget assainissement non collectif : Approbation du compte administratif 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	21 918,68 €
Résultat reporté	39 305,30 €
Résultat de clôture	61 223,98 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	680,04 €
Résultat reporté	2 090,00 €
Résultat de clôture	2 770,04 €
RESULTAT CUMULE	
Total cumulé	63 994,02 €

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

Le compte administratif 2021 du budget assainissement non collectif.

ADOpte

à la majorité Le compte administratif 2021 du budget assainissement non collectif.

* * *

*

Je soussigné, Jacques ESCADE, 7ème Vice-Président du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**Le 7^{ème} Vice-Président du SMDEA
Jacques ESCANDE**

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

**Le 7^{ème} Vice-Président du SMDEA
Jacques ESCANDE**

